



LA LETTRE DU PRITH Normandie

www.prith-normandie.fr

n°3 - Octobre 2018

Actualités du Prith

➔ Etat d'avancement des travaux du Prith

● Le **plan d'actions 2018/2020** est consultable sur le site du PRITH : <https://www.prith-normandie.fr/le-plan-d-actions>

● **Lancement des travaux sur les passerelles éducation-emploi**

Une rencontre a été organisée entre la coordination du PRITH et l'ensemble des Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ASH afin de partager les objectifs de l'action "construire les transitions entre l'éducation (sortants d'Ulis) et l'emploi", pilotée par l'Education Nationale dans le cadre du PRITH.

Il s'agit de faire un état des lieux des pratiques favorisant les passerelles éducation-emploi et d'identifier les besoins à couvrir et les expériences transposables.

Pour cela, des entretiens collectifs ont été programmés avec des coordonnateurs d'Ulis de chaque département au début de l'année 2019.

● **Lancement des travaux sur le sujet des personnes licenciées pour inaptitude**

Le PRITH s'est donné pour objectif de développer la sécurisation des parcours des salariés fragilisés sans solution de maintien dans l'emploi.

Pour cela, il sera prochainement mené une étude portant sur les trajectoires des personnes licenciées pour inaptitude et récemment inscrites à Pôle Emploi.

Une prochaine réunion de travail aura lieu en décembre, avec des représentants du service social de la Carsat, de l'Agefiph, de Pôle Emploi, de la Direccte et des Cap Emploi.

● **Inauguration du PRITH le 19 novembre à l'occasion de la SEEPH**

L'accord-cadre du PRITH sera officialisé le 19 novembre prochain, lors d'une conférence de presse en présence des signataires, à l'occasion d'un événement de sensibilisation au handicap "escape game", organisé avec la CCI à l'intention de ses agents, dans le cadre de la SEEPH 2018.

➔ **Organisation d'un colloque "Une société inclusive pour l'emploi des personnes en situation de handicap"**

Dans le cadre du PRITH, l'ARS Normandie a organisé un colloque "Une société inclusive pour l'emploi des personnes en situation de handicap" le 6 novembre 2018. Il a été question de la coopération entre les acteurs sociaux, médico-sociaux, le service public de l'emploi et les employeurs, pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Plus d'informations dans la prochaine newsletter.

➔ 22ème édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées



Chaque année au mois de novembre, la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) est le temps fort dédié à la mobilisation, à la sensibilisation et à l'échange sur des leviers d'actions pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Organisée conjointement par Ladapt, l'Agefiph, le FIPHFP, et de nombreux partenaires (Cap emploi, Pôle emploi, entreprises, associations...), la 22ème SEEPH 2018 aura lieu du 19 au 25 novembre.

Le programme régional Normand est disponible sur :

- Agefiph : <https://www.agefiph.fr/www-agefiph/A-propos-de-l-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region/Normandie>
- Ladapt : <http://www.semaine-emploi-handicap.com/>



A l'occasion de la SEEPH, l'Agefiph reconduit le dispositif national "Activateur de progrès" initié en 2017.

L'objectif est de vous permettre d'agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de vous mobiliser et témoigner de votre engagement à travers votre adhésion à ce dispositif. Il est possible de s'inscrire dès maintenant sur le site www.activateurdeprogres.fr et télécharger gratuitement les éléments de communication (affiches, logo, bannières...) afin d'afficher votre implication en tant "qu'activateur de progrès" et d'animer vos propres actions.

➔ Lancement de l'appel à candidature du CDD tremplin en entreprises adaptées

Le cahier des charges de cette expérimentation ouverte aux entreprises adaptées dans le cadre de la réforme les concernant leur a été diffusé en Normandie le 29 octobre 2018 ainsi qu'aux opérateurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et Mission locale).

L'appel à candidature restera ouvert à partir de cette date et sur tout 2019. L'objet de cette mesure est de permettre à des personnes volontaires en situation de handicap, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps (24 mois), d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de son projet professionnel.

[En savoir plus](#)

Zoom sur...

➔ **Nomination de Malika BOUCHEHIOUA, nouvelle Présidente de l'Agefiph**

 L'assemblée générale de l'Agefiph a élu sa nouvelle présidente et son nouveau bureau le mardi 11 septembre 2018. Malika BOUCHEHIOUA, (collège des employeurs, représentante du Medef), a été élue Présidente pour une durée de trois ans.

➔ **Une nouvelle identité visuelle pour les Cap emploi / Sameth**

Les personnes handicapées et les employeurs ont dorénavant un interlocuteur unique spécialisé pour les accompagner dans le développement de parcours professionnel et soutenir l'emploi des personnes handicapées. Les OPS qui assurent désormais les missions des Cap emploi et des Sameth disposent d'une nouvelle identité visuelle. Elle accompagne ces évolutions et souligne la spécificité de leur action tournée vers les personnes en situation de handicap et vers les employeurs. Cette nouvelle identité vise à améliorer la lisibilité et la visibilité de ces organismes avec notamment un nouveau logo, facile à lire et repérable dans l'espace public.
Source : Agefiph



[En savoir plus](#)

➔ **Lancement des nouvelles Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)**

Depuis le 15 octobre dernier, l'Agefiph déploie son nouveau marché des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) pour le handicap mental, psychique et les troubles cognitifs.

Les prestataires retenus en Normandie sont :

- **PAS handicap psychique**
 - Départements 27 & 76 : HCE 27
 - Départements 14, 50 & 61 : ADAPEI de l'Orne
- **PAS troubles cognitifs**
 - Départements 27 & 76 : Ladapt Normandie
 - Départements 14, 50 & 61 : FPSR
- **PAS handicap mental**
 - Départements 27 & 76 : Ladapt Normandie
 - Départements 14, 50 & 61 : FPSR

Les Prestations d'Appuis Spécifiques mettent en oeuvre des expertises, des conseils ou des techniques/modes de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, uniquement dans des situations identifiées par les prescripteurs/référents de parcours.

Pour le prestataire, il s'agit d'apporter des éléments d'expertise sur la dimension du handicap afin d'éclairer le prescripteur/référent de parcours en charge de l'accompagnement du bénéficiaire.

Des sessions d'appropriation seront programmées sur chacun des territoires d'ici la fin de l'année.

Pour toute question, vous pouvez contacter Sarah Galloo, en charge du pilotage de ce marché au sein de la Délégation Régionale de l'Agefiph (s-galloo@agefiph.asso.fr - tél : 02 32 81 52 90 / 06 18 52 89 75).

[En savoir plus](#)

➔ Remise du rapport Cap 22, Comité Action Publique 2022



Lancé en octobre 2017 par le Premier ministre Edouard Philippe, ce programme a pour objectif de repenser le modèle de l'action publique en interrogeant en profondeur les métiers et les modes d'action publique au regard de la révolution numérique qui redéfinit les contours de notre société.

Remis au mois d'avril, vingt-deux propositions ont été formulées dont certaines concernent plus spécifiquement le public en situation de handicap. Voici quelques exemples de propositions :

- Améliorer la qualité de service délivrée par les MDPH, en allégeant la charge administrative pour les usagers et les personnels et en renforçant l'accompagnement
- Créer un portail national pour améliorer l'information des personnes handicapées et de leur famille
- Adapter l'offre des établissements spécialisés pour proposer des solutions au plus proche des usagers

[En savoir plus](#)

➔ Signature d'un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés en intérim : Etat et Prism'emploi



Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, a signé le 20 septembre 2018, un engagement avec Prism'emploi afin de favoriser l'insertion dans l'emploi des travailleurs handicapés via le secteur du travail temporaire.

Prism'emploi représente plus de 8 000 agences d'emploi réparties sur le territoire national. Cet engagement a pour finalité de contribuer à l'inclusion par l'emploi, à développer et renforcer les partenariats avec les OPS, l'Agefiph, les entreprises dans chaque région.

[En savoir plus](#)

Actualités législatives et réglementaires

➔ Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

La loi pour "La liberté de choisir son avenir professionnel" qui porte principalement les réformes de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance chômage a été promulguée le 5 septembre 2018. Elle a été publiée au Journal officiel du 6 septembre 2018. Les principales mesures de la loi :

- La monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF)
- La reconfiguration du conseil en évolution professionnelle (CEP), dispensée par de nouveaux opérateurs sélectionnés par appel d'offres
- L'alternance : jusqu'à 30 ans
- La création d'une commission paritaire interprofessionnelle régionale agréée par l'Etat chargée de valider les demandes de CPF de transition
- Une responsabilité accrue des branches professionnelles en matière d'apprentissage
- Un nouvel établissement public, France compétences, sera chargé de la régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (suivi et évaluation de la qualité des actions de formation dispensées, observation des coûts et des niveaux de prise en charge des formations, actualisation du répertoire national des certifications professionnelles...)
- La modification du cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

[En savoir plus](#)

➔ **Rapport Lecocq : "Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée"** - Rapport de Mme Charlotte Lecocq, août 2018

Le lundi 27 août, la députée Charlotte Lecocq a remis au Premier ministre un rapport intitulé "Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée". Elle propose dans ce rapport de simplifier l'accès des employeurs aux différents acteurs de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels, en les réunissant dans une seule structure régionale et de proposer ainsi, "un guichet unique". Celui-ci assurerait :

- Le suivi individuel obligatoire de l'état de santé des travailleurs
- Un accompagnement pluridisciplinaire en prévention des risques et de promotion de la santé au travail lorsque les entreprises n'ont pas la capacité de réaliser elles-mêmes ces actions
- L'aide au maintien dans l'emploi
- L'accès à un centre de ressources diffusant des outils et permettant la capitalisation de bonnes pratiques
- La formation des acteurs dans l'entreprise en prévention
- Le conseil aux entreprises

[En savoir plus](#)

➔ **Décret relatif à la simplification de la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'amélioration de l'information des bénéficiaires**

Le décret n°2018-850 du 5 octobre 2018 simplifie la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en prévoyant la délivrance automatique d'une attestation pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, pour certains bénéficiaires d'emplois réservés, ainsi que pour les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

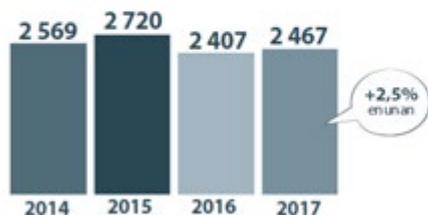
[En savoir plus](#)

L'actualité en chiffres

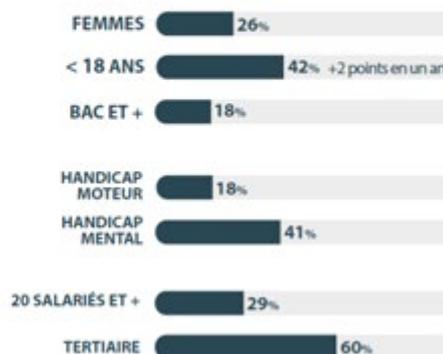
En 2017, le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 2% en un an, pour les travailleurs handicapés comme pour le tout public.

Le nombre de contrats d'apprentissage aidés financièrement par l'Agefiph (2 467 en 2017, 0,9% du total) a augmenté de 26% par rapport à 2012 avec une hausse durant les trois premières années (2013-2014-2015) du plan de développement de l'alternance de l'Agefiph.

Evolution des entrées en contrat d'apprentissage BOE (aidés financièrement par l'Agefiph)



Caractéristiques des contrats d'apprentissage BOE (aidés financièrement par l'Agefiph)



Comparativement au tout public, les contrats d'apprentissage pour les travailleurs handicapés bénéficient davantage aux hommes (74%, +8 points) et à des personnes moins diplômées (18% ont un niveau de formation bac ou plus, contre 47% pour le tout public).

Concernant la taille des établissements pourvoyeurs de contrats d'apprentissage, si l'on enregistre une progression tendancielle des employeurs de 250 salariés et plus, les établissements de moins de 10 salariés restent majoritaires avec 60% des contrats.

Agenda

➔ Les cafés de l'emploi à Rouen :

1er décembre 2018

www.cafesdelemploi.fr

➔ Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2018

Du lundi 19 au samedi 25 novembre 2018

Voir article dédié

➔ Finales nationales des Olympiades des métiers en Normandie

Du jeudi 29 novembre au samedi 1er décembre 2018

L'équipe normande sera présente lors des finales nationales des Olympiades des métiers au parc des expositions à Caen.

Comme nous vous l'annoncions dans la newsletter du mois d'avril, elle comprendra 6 compétiteurs en situation de handicap qualifiés pour cette finale nationale.

En savoir plus : <https://olympiades.normandie.fr>



www.prith-normandie.fr

prith-normandie@practhis.asso.fr

S'abonner à la newsletter du Prith Normandie/ Se désabonner